

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 3 septembre 2020

Présidents : M. Attila Krüsely puis M. Hichem Tabka

1° Ordre du jour :

1. Préambule du vice-président
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 02.12.2019
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Communications
 - a. Communication du vice-président du Conseil Général
 - b. Communication du syndic
6. Renouvellement du bureau du Conseil Général
7. Préavis N° 21 : Comptes 2019
8. Autres communications de la Municipalité
 - a. Déchèterie : nouveautés 2020
 - b. Renaturation de l'Epena : point de situation
 - c. Agenda 2030
 - d. RPGA : point de situation
 - e. Stand de tir de Cronay
 - f. Autres communications
9. Propositions individuelles et divers

Le président ouvre la séance à 20h15.

Séance tenue dans la cafétéria du gymnase d'Yverdon-les-Bains, afin de respecter les règles d'hygiène et le plan de protection contre de COVID-19.

Démission de la secrétaire du Conseil Général, Madame Manon L'Her le 1 juillet 2020
Démission du président du Conseil Général, Monsieur François Roulier le 11 août 2020
Reprise du rôle de secrétaire du Conseil Général par Madame Miftari Sara.

Modification de l'ordre du jour : ajouter le point 5b. Communication du syndic.
17 membres sont pour et 1 abstention.

2° APPEL

Sur un total de 32 membres, 17 sont présents, 9 sont excusés et 6 sont absents. Le quorum est donc atteint.

3° APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 02.12.2019

Pas de remarque ni de question.
12 approbations et 3 abstentions. Le Procès-verbal du 20.12.2019 est adopté.

4° ASSERMENTATION NOUVEAUX MEMBRES

Une nouvelle assermentation : Madame Miftari Sara

5° COMMUNICATIONS

5A Du Vice-Président

Monsieur Attila Krüsely annonce sa démission du poste de délégué à l'ASIYE avec effet immédiat, ainsi que du poste de vice-président, et refuse de se présenter à toute nouvelle élection. La raison de sa décision est : « la mauvaise ambiance et les tensions qui règnent dans le village ».

5B Du Syndic

Monsieur Michel Cornamusaz explique son absence suite à une longue et éprouvante maladie. Il remercie toutes les personnes qui prennent de ses nouvelles, et espère un retour très prochainement pour s'atteler aux activités du village.

6° RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Procéder à l'élection :

- du président du Conseil Général : aucune proposition
Le Vice-président Monsieur Krüzely propose une votation : Monsieur Hichem Tabka est élu par acclamation président du Conseil Général.
Il prend sa fonction de suite, mais demande d'être soutenu cette fois-ci par le vice-président Monsieur Attila Krüzely.
- du vice-président : Madame Morane Roulier est élue par acclamation
- du 2ème vice-président : Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz est élu par acclamation
- du secrétaire du Conseil Général : Madame Sara Miftari est élue par acclamation
- de 2 scrutateurs : Madame Péri Handschin et Monsieur Arber Miftari sont élus par acclamation
- de 2 suppléants : Madame Mary-Claude Gondoux et Monsieur Ruzhdi Miftari sont élus par acclamation
- du délégué à l'ASI : Monsieur Arber Miftari est élu par acclamation
- du suppléant délégué à l'ASIYE : Monsieur Eric Gummy est par acclamation, mais n'étant pas présent, il faudra obtenir son accord avant de confirmer sa prise de fonction.

Monsieur Krüsely s'adresse à l'ancien président du conseil général Monsieur François Roulier et demande s'il faut également procéder au renouvellement des commissions.

Monsieur Roulier répond que ce n'est pas nécessaire, car il y a des commissions permanente qui sont élues au début des législatures.

Après un doute sur les membres de la commission de gestion, la décision finale est :

- 3 membres permanents: Madame Péri Handschin, Madame Annemarie Sürmely, et Madame Mary-Claude Gondoux
- 2 suppléants : Madame Morane Roulier, Monsieur François Roulier.

7° PRÉAVIS N° 21 : COMPTES 2019

Préavis n° 21 : comptes 2019

Lecture du préavis n° 21 par Madame Mary-Claude Gondoux qui dénonce le montant engagé pour les frais d'avocat dans le cadre du recours au permis de construire du Hangar de M. François Roulier. Ce montant est supérieur à la limite fixée à CHF 10'000.- pour le droit de plaider au préavis n°5.

Monsieur Bernard Duthé dit que l'autorisation générale permet de défendre les intérêts de la Commune, et que la limite de CHF 10'000.- réfère à la nature du cas et non au montant des frais d'avocat.

Madame Gondoux n'est pas d'accord et dit qu'il n'y avait pas besoin d'engager d'avocat pour ce genre de cas. Les frais sont de CHF 14'000.- alors que nous avons voté pour CHF 10'000.- Elle est donc contre l'utilisation de cet argent pour des profits personnels, car ce sont les impôts des contribuables de la commune.

S'en suit une discussion sur l'interprétation du règlement concernant la limitation des CHF 10'000.- entre la municipalité et les membres de la commission.

Le président propose d'accepter les comptes, mais que la commission de gestion soumette le cas au préfet afin de clarifier ce point sur la limite de CHF 10'000.-.

La proposition est acceptée par 13 approbations et 1 abstention. Le comité de gestion rendra son avis au prochain conseil général.

Le vote d'acceptation du préavis 21 est engagé :

8 approbations, 6 refus et 2 abstentions. Le préavis 21 sur les comptes 2019 est accepté.

8° AUTRES COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

a. Déchèterie : nouveautés 2020

Monsieur Julien Leuthold annonce plusieurs changements mentionnés dans le mail qui a été envoyé fin juin/début juillet concernant les nouveautés de la déchèterie. Les informations sont également disponibles sur le site internet de la commune.

- Annulation de la collecte de plastique dur, car le règlement de triage n'a pas été respecté.
- Placement d'une nouvelle cloche pour le plastique dur avec bouchon. En cas d'abus, le container sera détruit.
- Les grosses branches épaisses seront détruites à la STRID. Le ticket d'entrée est obtenu auprès de la municipalité.
- La prochaine collecte des encombrants aura lieu le samedi 31 octobre 2020.
- Des lumières automatiques sont installées à la déchèterie.

Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz est désigné premier employé communal, son cahier des charges comprend entre autre: la gestion de la déchèterie, l'entretien de la STEP, du cimetière, le relever des compteurs d'eau annuel, et d'autres diverses tâches. Ce qui correspond à 10% de l'emploi du temps.

À cela, Madame Mary-Claude Gondoux réagit sur l'état du cimetière qu'elle qualifie de lamentable.

Madame Péri Handshin propose de mettre des machines à disposition pour nettoyer les rues du Village et dégager les grilles des mauvaises herbes et feuilles mortes. Monsieur Julien Leuthold lui répond que cela ne fait pas partie du cahier des charges de Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz. Alors elle suggère de mandater une entreprise externe. Monsieur Julien Leuthold lui répond que ça a été fait par le passé à deux reprises. La première intervention avait donné un résultat satisfaisant contrairement à la seconde fois. Monsieur Bernard Duthé ajoute qu'effectivement deux nettoyages par année sont envisageables par le biais d'une entreprise mandatée.

Les habitants félicitent le remarquable travail de Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz à la déchèterie, mais ajoutent que le tri n'est pas fait correctement et suspectent des visites extérieures au village. Pour cette raison, Monsieur Ruzhdi Miftari propose de fixer des heures spécifiques pour accompagner les habitants et leur rappeler les règles du triage à défaut de clôturer la déchèterie. Monsieur Attila Kruzely souligne que la présence de Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz engendrerait des coûts supplémentaires.

Madame Mary-Claude Gondoux questionne à propos du pourcentage qu'occupe Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz à ce poste. Environ dix pour-cent (10%) annuel lui répond Monsieur Julien Leuthold, mais qu'il compte ses heures afin de faire un bilan en fin d'année et revoir ce pourcentage.

Madame Péri Handschin dit que dix pourcent c'est trop peu. Monsieur Bernard Duthé lui répond donc que toutes les heures supplémentaires seront payées à la fin de l'année.

Le Président du Conseil Général demande à Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz si le pourcentage lui semble suffisant. Ce dernier lui répond que sa priorité est de faire le travail correctement, mais qu'il note les heures effectuées afin de réadapter le cahier des charges.

Monsieur Julien Leuthold souligne qu'ils ont pris en compte les vacances et la sécurité accident.

Monsieur Jean-Daniel Roulier questionne pourquoi le poste n'a pas été soumis au concours avec un cahier des charges, car c'est un poste de salarié communal. Monsieur Julien Leuthold lui répond que la commune n'est pas soumise à la loi du travail et que travailler le samedi et le dimanche est autorisé.

Monsieur Arber Miftari demande si un cahier des charges a été défini au préalable. Monsieur Bernard Duthé lui répond qu'il a été repris selon le cahier des charges de Monsieur Michel Cornamusaz.

b. Renaturation de l'EPENA : point de situation

Le bureau CSD à Yverdon-les-Bains a été sélectionné pour procéder dans un premier temps à l'étude de deux différentes conventions :

- Convention foncière avec des échanges pour achat de terrain
- Convention en lien avec les travaux : la renaturation, l'entretien, les accès, et la rivière.

Le budget de l'étude actuelle est de CHF 30'000.- plus CHF 6'000.- pour le géomètre jusqu'à la mise à l'enquête. La commune paye maximum 5% si le projet est accepté, et 40% le cas contraire.

Monsieur Bernard Duthé souligne que la municipalité a demandé que la convention soit négociée au préalable. La charge actuelle de l'étude est de CHF 6000.- et en cas d'échec du projet la municipalité payera le 40% de cette somme uniquement.

En cas d'acceptation, un préavis incluant le projet ainsi que le budget sera présenté en décembre 2020.

c. Agenda 2030

Monsieur Leuthold informe les habitants qu'ils peuvent faire une commande par mail afin de se procurer des pommeaux de douches pour le prix de CHF 10.- l'unité, en plus des réducteurs qui sont donnés gratuitement.

d. RPGA : Point de situation

Monsieur Bernard Duthé informe que la municipalité a mandaté la société Impact Concept pour mettre à jour le règlement RPGA afin de répondre aux nouvelles normes cantonales et fédérales.

Un formulaire de l'examen préliminaire sera envoyé le 30 septembre 2020 et devra être validé par le canton. Exemple : selon les nouvelles normes imposées par le canton, nous ne pourrons plus utiliser le COS mais le CUS.

Dans l'attente de la réponse du canton, un questionnaire sera envoyé aux habitants afin de savoir qu'elles sont leurs attentes pour le nouveau règlement.

Monsieur François Roulier rappelle à la Municipalité de ne pas oublier qu'une Commission d'étude du nouveau RPGA devrait être nommée, comme accepté par les membres du Conseil Général qui ont adopté le Procès-Verbal du Conseil Général tenu le 2 décembre 2019 et stipulant sous point 8 qu'une commission sera nommée pour la deuxième étape.

e. Stand de tir de Cronay

La commune de Cronay a mandaté une société pour dépolluer les terrains. Or au début des travaux, ils ont découvert des tirs hors cible ce qui augmente la surface de dépollution, et représente un surplus de CHF 8'000.- pour le budget 2021.

Étant donné que ce site est aussi utilisé par les tireurs de notre commune, nous sommes concernés par ces travaux, et avons l'obligation de participer aux frais au prorata.

f. Autres communications

Madame Peri Handschin souhaite connaître l'avancée des travaux de remaniement de la route du chemin des Bois. Monsieur Bernard Duthé lui répond que la commune est en discussion avec les améliorations foncières qui ont accepté de simplifier le processus et de faire une offre pour étendre les travaux jusqu'en haut de la route, mais sans prendre en charge les conduites d'eaux.

Pour les jeunes: les passeports vacances d'automne sont exceptionnellement annulés cette année à cause de la situation sanitaire. Mais qu'à l'avenir ils seront élargis pour les ados de 11 à 17ans.

Il y a actuellement du retard pour la construction du nouveau bâtiment à Yvonand, qui pourra accueillir 16 classes supplémentaires. Il sera remplacé momentanément par un bâtiment provisoire.

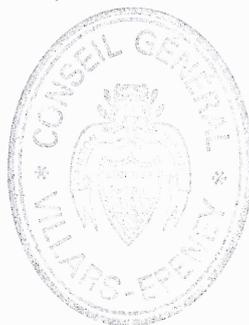
9° Propositions individuelles et divers

Aucune proposition n'est amenée.

Monsieur Bernard Duthé fait un rappel au sujet des nuisances sonores, et invite les habitants du village à aller sur le site internet de la commune, et lire le document de la campagne de sensibilisation.

Monsieur le Président Hichem Tabka clôt la séance à 22h00

Le Président



La secrétaire

